

AUTORISATION PARENTALE RELATIVE AU DROIT A L'IMAGE

L'Institution Saint Grégoire vous demande l'autorisation, conformément à la circulaire n°2003-091 du 05/09/2003 parue dans le BO 2003 n°24 du 12/06/2003, dans le cadre exclusif des activités pédagogiques et éducatives, à filmer, enregistrer ou photographier votre enfant et à reproduire, diffuser et publier son image pour faire connaître l'établissement.

Ces photos, vidéos et/ou enregistrements pourront être diffusés, via différents supports : photos de classe, trombinoscope, flyer, plaquette, articles de journaux, CD, DVD, blog, site internet, à un public interne et externe à l'établissement.

Cette autorisation est valable dès à présent et sans limite de fin sauf indication contraire de votre part.

En effet, le libre accès aux données qui concernent l'enfant dont vous êtes le responsable légal est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les enregistrements ne seront ni vendus, ni utilisés à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

Dominique Fassot et Stéphane Chervy

Chefs d'établissement